

Mise en œuvre d'un contrôle des Prestations de Services Essentielles Externalisées (PSEE)

RS2740 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	313r, 313, 313p
Formacode(s)	41077
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

ERI CONSULTING · SIRET : 81261974000010

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Cette certification permet à tout salarié d'un établissement financier (banque, compagnie d'assurance, société de gestion...) évoluant dans (ou souhaitant évoluer vers)

les domaines de la conformité, des risques ou du contrôle et/ou souhaitant approfondir le contrôle des Prestations de Services Essentielles Externalisées (PSEE), de disposer des clés pratiques pour organiser et mettre en œuvre un dispositif de contrôle efficace. De pouvoir couvrir tous les domaines de risques de l'établissement financier. Et d'arriver à jouer un rôle central pour améliorer le dispositif de contrôle des risques de son établissement.

Cette certification permet aussi à des consultants de sociétés de conseil (en management, en stratégie, ESN) intervenant en mission dans des établissements financiers d'appréhender les mécanismes du contrôle permanent afin de mener au mieux leur mission ou d'en réaliser de nouvelles.

Cette certification permet enfin aux entités contrôlées de comprendre la « démarche contrôle » mise en œuvre par les établissements financiers.

Public concerné :

- Responsables contrôle permanent, filière risques, conformité et audit
- Collaborateurs des départements contrôle permanent, conformité et risque opérationnel
- Consultants débutants ou confirmés de sociétés de conseil évoluant dans le domaine de la finance

La certification doit permettre à toute personne l'ayant obtenue de participer activement à la mise en œuvre d'un contrôle des Prestations de Services Essentielles Externalisées (PSEE)

et de faire vivre le dispositif au sein d'une institution financière (banque, compagnie d'assurance, établissement de paiement...).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le responsable du contrôle des Prestations de Services Essentielles Externalisées (PSEE) réalise les missions suivantes :

- Identifier la réglementation bancaire utile à la mission de contrôle des PSEE (LCB-FT, Bâle III, AMF, CRBF, MIF...)
- Analyser et évaluer l'exposition aux risques (critères d'éligibilité, principes de classification, typologie de risques associés à l'externalisation)
- Réaliser une cartographie du périmètre des prestations essentielles externalisées « de bout en bout » (faire le lien avec les cartographies des risques existantes)
- Adapter (rédiger) les procédures internes de la banque à l'évolution de la réglementation bancaire
- Participer à la définition du contenu des « Service Level Agreements » (= contrats de services)
- Réaliser des missions de contrôle (contrôle sur pièces et sur place)
- Piloter la qualité des prestations externalisées au moyen d'indicateurs clés (construire et suivre les indicateurs)
- S'assurer de l'existence et de la robustesse du dispositif de continuité d'activité

- Evaluer les dispositifs de contrôles (définition d'un niveau de surveillance adapté, élaborer le plan de contrôle permanent des PEE, élaborer un plan et guide d'audit des PEE)
- Rédiger les reportings de suivi et de prévention des risques et de synthétiser les documents sous forme de tableaux de bord pour la Direction (rédaction de fiches et de rapports de contrôles, restitution des travaux)
- Proposer des plans d'amélioration (notamment en fonction des dysfonctionnements constatés)

D'une façon générale, le responsable du contrôle permanent doit être capable :

- de savoir analyser et synthétiser
- de conduire un projet en toute autonomie
- de savoir s'exprimer (formuler, présenter, transmettre)
- d'accompagner le changement dans l'entreprise

La certification s'articule autour de 4 axes :

1- Le cadre général du contrôle des Prestations de Services Essentielles Externalisées (PSEE)

- Les réglementations LCB-FT (4ème Directive), Bâle III, AMF, SOX, COSCO, MIF...

2- Les familles de risque externes et le pilotage des indicateurs clés

- La typologie de risques associés à l'externalisation
- La détection des anomalies
- Établir une cartographie des risques
- Évaluer et définir le niveau d'exposition aux risques
- Les réflexes de diligence et de réaction face aux anomalies constatées

3- Le contenu des « Service Level Agreements » (= contrats de services)

- Les points clés d'un SLA

4- La rédaction d'un reporting

- Rédiger une fiche de contrôle

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Idéalement travailler dans un environnement bancaire ou assurantiel (au sein des fonctions conformité, contrôle, audit ou risques opérationnels) ou a minima connaître les grandes lignes de la réglementation prudentielle.

Aucun niveau spécifique requis en termes de diplôme.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029700770&categorieLien=id>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/2740/>